



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
PAYS DE LA LOIRE

Monsieur François BEAUPERE
Président de la Chambre d'agriculture
des Pays de la Loire
9 rue André Brouard
BP 70510
49105 ANGERS CEDEX 02

Angers, le 8 avril 2020

Courrier 20-041

Objet : Destruction de haies en Pays de la Loire

Monsieur le président,

Depuis quelques jours, nos associations régionales reçoivent des témoignages, notamment via la plateforme Internet « Sentinelles de la nature », nous signalant la destruction de haies et le brûlage du bois vert issu de ces coupes. Ces témoignages proviennent de l'ensemble des départements de la région Pays de la Loire et nous inquiètent fortement.

Alors, certes les conditions météorologiques de cet hiver n'ont certainement pas permis de réaliser un grand nombre de chantiers d'entretien du bocage mais les cas que nous recevons ne sont pas des chantiers d'entretien mais de véritables coupes rases. Ces chantiers, déjà très nuisibles en période normale, vont avoir en cette période de l'année un impact encore plus fort sur la biodiversité déjà très mal en point. Ils ont en effet lieu en pleine période de nidification, pontes, couvées et croissance des petits.

Les acteurs de ces chantiers de destruction de haies doivent cesser leurs actions et ce afin de protéger notre bocage, bien commun, et de respecter la réglementation relative aux tailles de haies en milieu agricole (coupe interdite du 1^{er} avril au 31 juillet) et celle liée à la qualité de l'air (le brûlage des déchets verts est interdit même pour les activités agricoles).

Nous vous demandons, en tant que président de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire, de rappeler la réglementation et les bonnes pratiques, de prendre vos responsabilités en intervenant pour faire cesser les chantiers illégaux (arrachages et brûlages) et de ne pas encourager les demandes de dérogation visant à repousser la date du 1^{er} avril au 15 avril comme cela est demandé dans certains départements par certains syndicats, CUMA et EDT.

Jean-Christophe GAVALLET
président de FNE Pays de la Loire

François HALLIGON
président de la LPO Pays de la Loire

Copie par mail : présidents des chambres d'agriculture départementales

Adresse de correspondance :

FNE Pays de la Loire
76 ter rue Lionnaise – 49100 Angers
Tél : 02 41 19 54 18 - contact@fne-pays-de-la-loire.fr